

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 4 MARS 2021

DEL-2021-35

L'An deux mille vingt et un, le quatre mars, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/2/2021, s'est réuni 'Salle Parmand' du Centre de convention d'Archamps sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS, TARAGON.
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, CHASSAGNE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, DEAGE.

Etaient absents ou excusés :

Mme MERMIER.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, GILLET, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER – Payeure départementale
Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERINEL, PERRILLAT,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, PUANGSUDRAC, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 19

Représenté par mandat : 2

**Objet : COMMUNE DE MESSERY - ROUTE DU LAC - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
ME 19 075 AVEC L'ENTREPRISE SPIE**

Exposé du Président,

Par marché N° ME 19.075 en date du 6 juin 2019, le SYANE a confié à l'entreprise SPIE, la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, rue du Lac sur la commune de MESSERY, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet UGUET.

Il apparaît que dans le cadre du chantier, deux branchements électriques n'avaient pas été répertoriés en phase d'étude, ni à l'occasion de la consultation initiale du concessionnaire ENEDIS.

Ces deux branchements étant bien raccordés au réseau existant à enfouir, il convient donc d'intégrer leur reprise dans le marché de travaux en vigueur.

Le montant initial du marché s'élève à 529.322,19 € H.T.

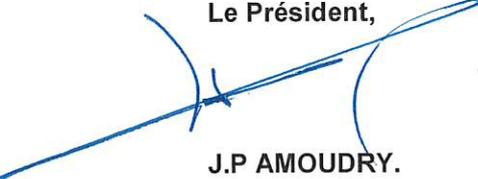
L'avenant n°1 avait pour objet une prolongation du délai initial.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant n°2 s'élève à 8.936,52 € H.T., soit une incidence de 1,69 % sur le montant du marché initial.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE